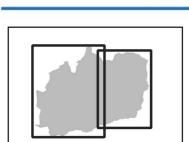


PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1

Règlement graphique Planche 1/4 (partie ouest)



Echelle: 1/5 000e

	Prescrite le :	Approuvée le :	
Révision générale	12/12/2008	24/03/2017	
Révision allégée n°1	08/11/2018	13/12/2019	
Modification n°1	04/02/2021	16/12/2021	

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 4/4 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / © 02 40 76 56 56 Agence Bretagne: 6 rue de Porstrein / 29 200 BREST / ① 06 45 57 32 29

⊠ contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

۷°	Désignation	Localisation	Bénéficiaire	Surface en m²
6	Aménagement de voirie	Rue Ch. De Foucault	Commune	62
7	Aménagement de voirie	Rue Mangin	Commune	19
8	Aménagement de voirie	Rue de Verdun	Commune	404
9	Aménagement d'un cheminement piéton	Rue De Gaulle	Commune	138
0	Création d'une voie de desserte	Impasse de Mestual	Commune	99
1	Création d'une voie de desserte	Impasse de Mestual	Commune	41
2	Aménagement de voirie	Rue de Mestual	Commune	9
3	Aménagement de voirie	Rue de Mestual	Commune	7
4	Aménagement de voirie	Avenue de la Libération	Commune	79
5	Aménagement de voirie	Rue Guynemer	Commune	44
6	Aménagement de voirie	Rue Guynemer	Commune	59
7	Aménagement de voirie	Rue Yan d'Argent	Commune	717
8	Aménagement de voirie	Rue du Midy	Commune	82
9	Aménagement de voirie	Rue Ch. Le Goffic	Commune	12
0	Aménagement de voirie	Rue Weygand	Commune	60
1	Création d'une voie de desserte	Rue Mangin	Commune	1 013
2	Création d'une voie de dessserte	Rue Cateaubriand	Commune	363
3	Création d'une voie de desserte	Rue Chareaubriand	Commune	585
4	Création d'une voie de desserte	Rue Ch. Le Goffic	Commune	934
5	Création d'une voie de desserte	Rue Victor Hugo	Commune	234
6	Création d'une voie de desserte	Rue Clémenceau	Commune	237
7	Création d'une voie de dessrte	Rue des prairies	Commune	176
8	Aménagement d'un cheminement piéton	Rue des prairies	Commune	142
19	Aménagement de voirie	Impasse de Kerroux	Commune	4

ZONAGE GRAPHIQUE

U-ZONES URBAINES

- Habitat et activités compatibles :

Uh : zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles

avec l'habitat comprenant 3 sous-secteurs : - Uha: zone urbaine caractérisée par un habitat dense, en ordre continu

- Uhb: zone urbaine caractérisée par un habitat dense à moyennement dense, en ordre continu ou discontinu

- Uhc : zone urbaine caractérisée par un habitat moyennement à

Activités et équipements :

peu dense, en ordre discontinu

Ui : zone urbaine à vocation d'activités économiques comportant 2

sous-secteurs: - Ui1 : à vocation d'activités industrielles, artisanales, commerciales,

d'entrepôts et de bureaux - Ui2: à vocation d'activités commerciales, de bureaux et d'hébergement hôtelier

UL : zone urbaine à vocation d'équipements publics ou privés d'intérêt général (sport, loisirs, équipements scolaires, équipements de type socio-culturel, sociales et médico-sociales ...)

Ut : zone urbaine destinée à recevoir les installations nécessaires à l'accueil des gens du voyage

Ue : zone urbaine couvrant les installations d'épuration des eaux

AU- LES ZONES A URBANISER

Urbanisation à court et moyen terme

Habitat et activités compatibles :

1AUha: zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, caractérisée par un habitat dense

1AUhb: zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, caractérisée par un habitat moyennement

Activités et équipements

1AUi : zone à urbaniser à vocation d'activités économiques comportant 3 sous-secteurs :

- 1AUi1: à vocation d'activités industrielles, artisanales, commerciales, d'entrepôts et de bureaux - 1AUi2: à vocation d'activités commerciales, de bureaux et

d'hébergement hôtelier - 1AUip: à vocation d'installations photovoltaïques (panneaux, centrale)

Urbanisation à long terme

2AUh: zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat

2AUi: zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques

A- LA ZONE AGRICOLE

A : secteur de la commune, équipé ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. La zone agricole est pérenne à 15 ans à compter de

Aa : zone agricole ne permettant pas l'implantation de nouvelles

constructions agricoles

Azh: zone agricole identifiée en zone humide à protéger

N- LA ZONE NATURELLE

l'entrée en vigueur du PLU (../../...)

N : secteur naturel ou forestier, équipés ou non, à préserver en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel

Nzh : zone naturelle identifiée en zone humide à protéger

NL: zone naturelle à vocation d'espaces verts urbains, d'aires naturelles de jeux, d'équipements légers de sports et de loisirs de plein air ainsi que d'installations techniques qui leur sont strictement nécessaires

Nc :secteur de taille et de capacité d'accueil limitées dans lequel est autorisé l'extension des constructions existantes ainsi que le changement de destination

LISTE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Localisation

Avenue de Coatmeur

Rue de l'Argoat

Avenue du Budou

Rue de Bellevue

Rue Bellevue

Avenue de Coat Meur

Avenue Clémenceau

Rue Streat ar Coz

Avenue de la Libération

Rue Védrines

Rue De Gaulle

Rue de Lestrévignon

Rue de Lestrévignon

Rue de Lestrévignon

Avenue de la Libération

Avenue de la Libération

Avenue de la Libération

Rue de Musset

Rue des Perdrix

Rue des Perdrix

mpasse des tourterelles

Rue Diderot

Passage Surcouf

Impasse de Kerangall

Rue de Kerven

Désignation

01 Aménagement de voirie

02 Aménagement de voirie

03 Aménagement de voirie

04 Aménagement de voirie

05 Aménagement de voirie

06 Aménagement de voirie

07 Aménagement de voirie

08 Aménagement de voirie

09 Aménagement de voirie

10 Aménagement de voirie

cheminement piéton 12 Aménagement de voirie

13 Aménagement de voirie

14 Aménagement de voirie

15 Aménagement de voirie

16 Aménagement de voirie

17 Aménagement de voirie

18 Aménagement de voirie

Aménagement d'un

20 Aménagement de voirie

Création d'une voie de

22 Extension d'une école

23 Aménagement de voirie

Création d'une voie de

25 Aménagement de voirie

cheminement piéton

Création d'un

Surface

280

25

338

133

19

42

98

71

418

98

392

1 037

692

329

167

470

396

205

460

1 003

1 5 6 4

292

Bénéficiaire

Commune

